



Soutenez l'équipe de France de Concours Complet

---

## Assistez aux Championnats d'Europe 2017 !

France Complet se lance un **nouveau défi** : organiser pour ses adhérents un voyage pour soutenir l'équipe de France de Concours Complet aux Championnats d'Europe 2017 à Strzegom (Pologne). Transport, hébergement, billetterie... Vous ne vous occupez de rien, on s'occupe de tout !

*Ce document a valeur de contrat de vente.*

## Le Programme

---

- Mardi 15 août : Embarquement à Beauvais à 9h50, arrivée à Wrocław (Pologne) à 11h50.  
Visite de Wrocław, 4<sup>ème</sup> ville de Pologne  
Cérémonie d'Ouverture en soirée
- Mercredi 16 août : Visite de Strzegom et alentours  
15h : 1<sup>ère</sup> inspection des chevaux
- Jeudi 17 août : Dressage 1<sup>ère</sup> partie + Reconnaissance du cross
- Vendredi 18 août : Dressage 2<sup>ème</sup> partie + Shopping
- Samedi 19 août : Cross
- Dimanche 20 août : CSO + Remise des prix  
Embarquement à Wrocław à 19h30, arrivée à Beauvais à 21h30



## Hébergement

---

Gîte de 20 couchages situé à une vingtaine de km du concours (1/2h de route)

Lits simples, Chambre à partager (3 personnes maxi).

Cuisine, salon et salles de bain communs.



## Transport

---

Transport : Vol 2<sup>nd</sup>e classe avec la compagnie Ryanair (direct depuis Beauvais)

Location de voitures collectives sur place



## La compétition

---

Le billet donne accès à l'ensemble de la compétition (siège réservé en tribune), à la restauration et au village exposant.



## Formulaire de réservation

Si vous êtes intéressé, merci de remplir le bulletin ci-dessous et de nous le retourner le plus tôt possible, accompagné d'un chèque d'acompte de **200€/personne** à l'ordre et à l'adresse de France Complet :

36 Boulevard Emile Augier – 75116 PARIS

Nom / prénom : .....

*En cas de réservation collective, merci de préciser les noms de vos accompagnants ci-dessous :*

.....

E-mail : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

**Attention, toutes les personnes doivent être adhérentes de France Complet. Merci de rajouter les adhésions à la réservation si ce n'est pas encore le cas.**

\*Ce tarif comprend : le trajet AR Beauvais/Wroclaw en avion + la location et l'essence des voitures + les billets d'accès à la totalité du concours + l'hébergement (lit simple, chambre et salle de bain à partager). Les repas, visites payantes, et dépenses personnelles ne sont pas inclus. Le solde du voyage devra être versé au plus tard 15 jours avant le voyage.

**Voyage limité à 20 personnes, la priorité sera donnée aux premiers inscrits (cachet de la poste faisant foi). Les demandes suivantes seront placées sur liste d'attente, le chèque d'acompte ne sera encaissé que si une place se libère.**

*En vous inscrivant, vous acceptez les conditions de vente énumérées dans les pages suivantes.*

## Bon à savoir

---

**Formalités administratives** : La Pologne appartenant à l'espace Schengen, les ressortissants français ou d'un État membre de l'Union européenne, quel que soit l'objet de leur visite, ne sont **pas soumis à l'obligation de visa pour les séjours de moins de 3 mois**.

Ils sont admis sur le territoire polonais sur présentation d'une **carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité**.

**Conseil sanitaire** : Se munir de la carte européenne d'assurance maladie, à demander à sa caisse d'assurance maladie au moins 15 jours avant le départ.

**Règlementation douanière** : Un justificatif des ressources nécessaires au séjour peut être demandé à l'entrée du territoire. L'importation ou l'exportation de devises d'un montant supérieur à 10.000 euros doit faire l'objet d'une déclaration spéciale, de même que tout objet vieux de plus de 50 ans et qui dès lors entre dans la catégorie des antiquités en Pologne. Concernant le tabac et l'alcool, des limites d'importation en franchise de droits sont fixées selon le moyen de transport emprunté. Pour toute question à ce sujet, s'adresser (en anglais ou allemand) à [info.sluzbacelna@kat.mofnet.gov.pl](mailto:info.sluzbacelna@kat.mofnet.gov.pl) et tél. +48 33 857 62 51.



## Conditions de vente : annulation ou cession

---

### Annulation par France Complet

Le contrat prévoit un nombre minimal de **10 participants**. Si celui-ci n'est pas atteint, France Complet peut annuler le voyage. Dans ce cas, l'association vous avertira par mail au moins 21 jours avant le départ et vous remboursera sans pénalité supplémentaire.

### Annulation par le client

Toute annulation de réservation par le client avant le départ entrainera la perception des frais suivants :

- Plus de 30 jours avant le départ : 200 € par personne
- De 30 à 7 jours avant le départ : 75 % du prix du voyage
- A moins de 7 jours du départ : 100% du prix du voyage

Aucune indemnité ni remboursement ne sera versée au client s'il ne se présente pas au départ de son voyage. De même, toute prestation non consommée par le client ou tout voyage interrompu ne pourra donner lieu à aucun remboursement ni indemnisation.

### Cession

Le client peut céder son voyage à toute personne qui remplit toutes les conditions requises, sous réserve d'une part qu'aucune des caractéristiques du séjour (mode d'hébergement, nombre de clients, enfants dans la même classe d'âge, etc) cédé ne soit modifié et d'autre part d'en avertir France Complet au plus tard 7 jours avant le départ.

Sous réserve d'en apporter la justification au client, si les prestataires de service, notamment les compagnies aériennes, facturent des frais supplémentaires à France Complet, ces frais supplémentaires seront refacturés au client qui sera tenu de les payer. Le cédant et le cessionnaire seront solidairement responsables du complet paiement du voyage ou du séjour et des frais applicables à la cession de contrat.



## Conditions de vente : Transport aérien

---

### **Bagages**

Les conditions générales des compagnies aériennes et les conventions internationales prévoient notamment que :

- Le poids des bagages autorisé en soute par passager sans surcoût supplémentaire. Ce poids est généralement de 20 kg par personne pour les vols réguliers et de 15 kg sur les vols charter et les compagnies low cost. En cas de dépassement, quand il est autorisé, la compagnie aérienne facturera un coût supplémentaire à l'aéroport qui est à la charge du client.
- la liste des articles qu'il est interdit d'emporter tels que par exemple : les produits dangereux, les explosifs, le gaz, les produits liquides et solides inflammables (essence pour briquet, allumettes etc), les produits corrosifs, oxydants, irritants ou radioactifs.
- les produits liquides qui doivent être impérativement placés dans la soute à bagage quand ils représentent une quantité supérieure à 100 ml. Les clients peuvent consulter le site internet de la direction générale de l'aviation civile pour obtenir une information plus détaillée sur les mesures de restriction relatives aux produits liquides
- qu'un seul bagage à main par personne est autorisé en cabine dont le poids ne dépasse pas généralement 5kg et la circonférence 115cm. Ces caractéristiques peuvent varier en fonction notamment du type d'appareil.

Si une compagnie aérienne refuse d'embarquer un bagage en soute ou en cabine, France Complet ne saurait en être tenu pour responsable.

En cas de perte ou de détérioration des bagages au cours du transport aérien, il est impératif de le faire constater par la compagnie aérienne avant la sortie de l'aéroport et de communiquer à la compagnie aérienne toutes les pièces justificatives qu'elle réclame dans un délai de 21 jours. Si ce délai n'est pas respecté la compagnie aérienne refusera toute indemnisation conformément à ce que prévoit la Convention de Montréal.

### **Perte ou vol de billets**

En cas de perte ou de vol d'un billet les coûts relatifs à l'émission d'un nouveau billet d'avion restent à la charge du client.

### **Modification des horaires, retards et annulation de vols**

Les horaires de vols, l'itinéraire, les escales et les types d'appareil sont communiqués à titre indicatif. Ils peuvent être modifiés par les compagnies aériennes même après avoir été confirmés, notamment en cas de problème météo, d'incident technique ou d'encombrement aérien.

### **Enfants**

Les bébés (moins de 2 ans) n'ont pas de siège attribué dans l'avion. Les enfants de moins de 15 ans non accompagnés ne sont, en principe, pas autorisés à embarquer.

### **Femmes enceinte**

Les compagnies aériennes peuvent refuser l'accès à bord lorsqu'elles estiment qu'il existe un risque d'accouchement prématuré qui pourrait survenir pendant la durée du vol.

## Informations légales

---

L'association France Complet a souscrit auprès de la société AXA 3 av. Liberge de Granchain BP10809 27308 BERNAY un contrat d'assurance qui couvre sa responsabilité civile professionnelle (contrat n° 0000007509257404).

Les photos et illustrations présentées sur ce document ont pour objet de donner un aperçu de l'hébergement et des prestations proposés. Elles n'ont cependant pas de caractère contractuel.

**Votre contact pour ce voyage, organisé par France Complet :**

Hedwige Favre

07 86 26 04 26

[contact@francecomplet.fr](mailto:contact@francecomplet.fr)

